

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_5_5

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « les Péquelets » à compter du 1er septembre 2025

VOTE
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Étaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme GARCIA Chantal à M. AGARD Christophe
Mme WECKERLIN Carine à M. SPINELLY Éric
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme MESTRE Marie-Aude
M. CASTELLO Patrick à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance :

Mme Marie-Aude MESTRE

Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « les Péquelets » à compter du 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la mise à jour du Règlement de fonctionnement du multi accueil collectif les Péquelets applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

Ces modifications portent principalement sur des ajustements de fonctionnement :

- rappel des horaires
- modalités de facturation

et sur quelques aspects règlementaires :

- calendrier vaccinal
- ordonnance médicale

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement du multi accueil collectif les Péquelets tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement de fonctionnement du multi accueil collectif les Péquelets tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que ces dispositions remplacent à compter du 1^{er} septembre 2025 toutes les mesures précédemment mises en place.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Marie-Aude MESTRE

